

MADRAS RECORD OFFICE.

Government of Madras.

Political **DEPARTMENT.**

G.O. No.	617	Press Mis.
Dated	11-8-	19 1887

Not to be folded or roughly handled

Fort Saint George, Political Consultation, 11th August 1857.

No. 23. From His Excellency the Governor of the French Establishments in India, dated Pondichery, the 7th August 1857, No. 14.

GOUVERNEMENT
des Etablissements Français
dans l'Inde.

CABINET DU GOUVERNEUR.

No. 14.

A SON EXCELLENCE LE TRES HONORABLE GOUVERNEUR DE LA PRESIDENCE DU
Fort St. George, à Madras.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

En réponse à la lettre que votre Excellence m'a adressée le 1er Aout, j'ai l'honneur de lui transmettre une note qui indique les dimensions exactes qu'il faudrait donner aux boîtes à balles ou à mitrailles dont j'aurais besoin, pour l'armement complet de quelques pièces d'artillerie que j'ai fait disposer.

Vous m'obligeriez beaucoup, Monsieur le Gouverneur, si vous vouliez bien donner à l'arsenal de Madras l'ordre de confectionner ces objets pour Pondichéry.

J'ai reçu de cet Arsenal, dans un premier envoi, 200 bombes en feu *vides* pour obusiers ; mais je ne trouve ici personne qui puisse, soit préparer la composition qui doit entrer dans ces bombes, soit indiquer la manière de les remplir et de chasser les fusées dans l'œil de ces projectiles, or il-y-a là, des précautions à prendre, ne serait ce que pour éviter les accidents. Seriez vous assez bon pour faire connaître notre embarras à Monsieur L'Inspecteur Général d'Artillerie, et pour le prier de nous aider de son expérience et de ses conseils. S'il n'était pas possible d'avoir, pour cet objet spécial, un ouvrier de Madras, nous serions obligés, dans le cas où nous aurions à servir des bombes, de les remplir de sable pour les employer comme boulets pleins, mais le projectile serait alors bien moins efficace.

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'assurance de la haute considération avec la quelle j'ai l'honneur d'être

De votre Excellence,
Le très Humble et très obéissant Serviteur
Le Commissaire Général de la Marine,
Gouverneur des Etablissements Français
dans l'Inde,
(Signé) D'UBRAYE.

Note des munitions d'Artillerie à demander à l'Arsenal de Madras, pour charger au besoin des vieux canons en fer de divers calibres, pouvant encore servir en cas de nécessité.

SAVOIR :

- 60 Soixante boîtes à balles ou à mitraille (remplies) de petits boulets ayant 150 millimètres de hauteur et 93 millimètres de Diamètre extérieur.
- 90 Quatre vingt dix boîtes à balles ou à mitraille (remplies) ayant 150 millimètres de hauteur et 87 millimètres de Diamètre extérieur.
- 60 Soixante boîtes à balles ou à mitraille (remplies) ayant 150 millimètres de hauteur et 76 millimètres de diamètre extérieur.

Nota : Ces diamètres ne sont pas réglementaires, parceque nos bouches à feu sont de vieux canons en fer dont les calibres ne sont plus en usage en Europe.

8 Huit Bretelles avec anneaux pour Artillerie, à pied.

5 Cinq Sceaux en bois pour Artillerie, pareils à celui qui a déjà été envoyé avec les 2 obusiers.

Pondichéry, le Aout 1857.

Le Commissaire Général,
Gouverneur des Etablissements Français dans l'Inde,
(Signé) D'UBRAYE.

Fort Saint George, Political Consultation, 11th August 1857.

No. 24.

ORDER THEREON, No. 617; dated 8th August 1857.

Ordered to be communicated to the Inspector General of Ordnance and Magazines, in reference to his letter of the 31st Ultimo, No. 222.

Is 617
Ordered to be com-
municated to the Inspector General
of Ordnance & Magazines in reference
to his letter of the 31st Ultimo No. 222.

J. Smith
by Chief Secretary

Fort St. George
8th August 1857

To The Inspector General,
of Ordnance & Magazines.
at Madras. } Supd: note dated 10/7/57
J. H. Smith
by Chief Secy

charges and to load
them. Requests intimations
thereof be made to the
Inspector Genl of Ord.
for his assistance. If
an artificer from Madras
cannot be obtained for
this special purpose, he
will be obliged to load
the shells with sand,
which will render the
projectiles less effective.